

Baptême du feu pour Félix Tshisekedi

RDCongo La crise politique née à la suite de l'élection des sénateurs tourne à l'aigre suite aux décisions inconstitutionnelles du Président.

Séquence danger pour le président congolais, désigné le 24 janvier dernier. Vendredi 15 mars, cinquante jours après son élection, Félix Tshisekedi a été secoué par un mouvement de grogne dans les rangs de son parti, l'UDPS. En cause, le résultat du scrutin sénatorial. En RDC, les sénateurs sont élus par les députés provinciaux lors d'un scrutin indirect. Bilan de cette élection : aucun élu dans les rangs du parti du Président alors qu'il disposait, notamment, de douze élus provinciaux à Kinshasa, ce qui semblait lui garantir au moins trois élus au Sénat, le siège s'échangeant contre voix. Même constat, notamment, pour l'UDPS au Kasai oriental, pourtant terre d'origine des Tshisekedi et bastion jusque-là quasiment inexpugnable.

La colère des "combattants" de l'UDPS a débouché sur des manifestations, des mises à sac de QG du parti de Kabila, le PPRD, considéré comme le principal corrupteur des élus provinciaux et sur des affrontements, dans le Kasai, qui ont fait un mort dans les rangs de la police.

L'UDPS a annoncé qu'il voulait annuler ce scrutin et qu'il entendait que "son" homme fort, Félix Tshisekedi, réagisse avec poigne contre les corrupteurs et les corrompus. Lundi, après une réunion interinstitutionnelle, le vice-ministre de l'Intérieur, Basile Olongo, annonçait que le Président avait pris trois décisions : la suspension de l'installation des sénateurs, le report des élections des gouverneurs et vice-gouverneurs (élus eux aussi par les députés provinciaux) sine die et la demande au procureur auprès de la Cour de cassation de mener des investigations contre les corrompus et contre les corrupteurs.

Félix Tshisekedi entendait ainsi répondre aux attentes des membres de son parti.

Félix Tshisekedi entendait ainsi répondre aux attentes des membres de son parti, bien loin de l'attitude dont doit se prévaloir un président de la République au-dessus des jeux des partis politiques. Las, le président en RDC n'a pas le pouvoir de reporter des élections ou d'annuler un scrutin. La constitution congolaise lui laisse la possibilité, dans certaines circonstances précises, de poser des actes à travers des ordonnances qui doivent être cosignées par le Premier ministre.

Risque majeur

L'inconstitutionnalité des "décisions" prises par le Président n'a pas tardé à être soulevée par le FCC, la plateforme politique de l'ancien président Kabila qui a mal vécu le fait de voir certaines de ses installations ravagées par les membres de l'UDPS et, surtout, de voir l'élection de nombre de ses candidats entachée par des suspicions – souvent légitimes – d'achats de voix et donc de corruption.

Dans un communiqué publié ce mardi, Néhémie Wilondja, le coordonnateur du FCC renvoie Tshisekedi à ses études en expliquant que le report des élections est exclusivement du ressort de la Ceni et que la réunion interinstitutionnelle n'a aucune existence légale, ce qui est confirmé par nombre de constitutionnalistes. Tshisekedi s'est donc mis en danger pour voler au secours d'une dizaine de candidats sénateurs de son parti. Le communiqué du FCC met aussi en avant le fait que par ses décisions, Félix Tshisekedi retarde le processus de l'installation des nouvelles institutions, ce qui pourrait relever de la haute trahison qui est inscrite dans la Constitution comme élément pouvant justifier une démarche de destitution à l'encontre du Président.

Hubert Leclercq